

FORMATION COMMISSION SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL – 5 jours- Pour un établissement de plus de 300 salariés

OBJECTIFS

En application de l'article L2315-40 du Code du Travail, la formation dont bénéficient les représentants du personnel à la Commission Santé, Sécurité et des Conditions de Travail, a pour objet :

Développer en eux l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyser les conditions de travail ;

Connaître le fonctionnement du CSE et ses interlocuteurs ;

Être pertinent et efficace lors des réunions, visites et communications dans l'établissement ;

Maîtriser les outils de la démarche d'amélioration de la prévention et de la santé au travail.

PUBLIC

Toute personne représentant au Comité Social et Economique et siégeant à la C.S.S.C.T.

Accès à nos centres adapté aux personnes présentant des situations de handicaps

REGISTRE D'ACCESSIBILITÉ

PRÉREQUIS

Aucun

Il est préconisé de maîtriser le français, à préciser lors de l'inscription

QUALITÉS DE L'INTERVENANT

Formateur en prévention des risques professionnels

MÉTHODES MOBILISÉES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Retours d'expériences du formateur.

Présentation d'exemples pratiques et vécus dans les entreprises. Contrôle des connaissances théoriques.

MOYENS PÉDAGOGIQUES & SUPPORTS

Vidéoprojecteur, support de cours pour les participants, etc...

SUIVI

Assistance téléphonique pour l'employeur, les participants sur les sujets relatifs à la formation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation professionnelle.

DURÉE

5 jours – 35 heures

PROGRAMME

1) La prévention généralités

- Contexte général
 - Conséquence pour le personnel
 - Organisation réglementaire
 - Une fonction au centre de l'activité
 - Objectifs de l'action préventive
 - Les 9 principes de prévention
 - L'Historique de la prévention
 - Du CHSCT au Comité Social Économique : Une nouvelle instance demain, la Loi Travail, quelles modifications et quelles conséquences ?
- Travail en sous-groupes sur les 9 principes de prévention

2) Les modalités de fonctionnement du CSE/CSSCT

- La composition du CSE
 - Le président
 - Le secrétaire
 - Le trésorier
 - Les commissions
 - L'organisation des réunions
 - Les différentes formes de CSE
- Quizz sur le fonctionnement du CSE/CSSCT

3) Les interlocuteurs du CSE ou de la C.S.S.C.T.

- Les interlocuteurs externes : au plan national
 - Inspecteur du travail ;
 - Médecin du Travail ;
 - CARSAT ;
 - ANACT et ARACT ;
 - OPPBTP
 - Le réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles
 - L'organisme de contrôle
 - Les experts
 - Organisme de contrôle ... etc
 - Les interlocuteurs internes : dans l'entreprise
- Quizz sur le rôle des différentes instances

4) La Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail au sein du CSE

- Dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Dans les entreprises d'au moins 50 salariés
- Les consultations du CSE sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail
- Les réunions du CSE sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail
- Les représentant du CSE

TARIF ET DÉLAI D'ACCÈS

Demandez-nous notre grille tarifaire ainsi que nos dates de formation

info@adn-cse.fr

Les invités aux réunions du CSE sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail

- Le volume des heures de délégation
- Le budget du CSE

5) La commission santé, sécurité et conditions de travail (C.S.S.C.T.)

- La CSSCT
- La mise en place de la CSSCT
- Les missions de la CSSCT
- Les membres de la CSSCT

6) Le recours à un expert Santé-Sécurité

- Les modalités de prise en charge des frais d'expertise
- Des experts habilités
- Les délais d'expertise
- Les délais de remise du rapport d'expertise
- La contestation de l'expertise

7) Les représentants de proximité et leur rôle en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- La mise en place uniquement par accord d'entreprise
- Les missions SSCT des représentants de proximité
- La désignation des représentants de proximité

8) La responsabilité pénale

- Un contexte général
- Les délits
- Les conséquences pour l'entreprise et pour le personnel
- La délégation de pouvoir

Film et analyse de celui-ci Analyse de cas de jurisprudence

9) Anomalies, accidents et maladies

- Bilan annuel des accidents en France
- Iceberg des probabilités – pyramide de Bird
- L'accident du travail
- L'accident de trajet
- Analyse d'une situation de travail
- La maladie professionnelle
- Les indicateurs :
 - Le taux de fréquence : exercices de calculs avec les chiffres de votre établissement
 - Le taux de gravité : exercices de calculs avec les chiffres de votre établissement
- La prévention passive :
 - Enquête sur accident
 - Instruction d'un arbre des causes
 - Exploitation de l'arbre des causes
 - Actions correctives
 - Suivi
- La prévention active
 - Recherche des dysfonctionnements et des solutions d'amélioration de la sécurité et des conditions de travail
- Cas concrets :
 - Étude de postes de travail sur des projets de votre établissement
 - Diagnostic des risques sur les projets de votre établissement

10) Le coût des accidents

- Le coût direct
- Le coût indirect
- La tarification : taux collectif, taux individuel et taux mixte

11) Les outils du CSE ou de la CSSCT

- Les réunions
- Les campagnes d'affichages - exercice de choix de thème et de planification sur des projets de votre établissement
- La visite sécurité – mise en situation dans les locaux de votre établissement
- Les situations de danger grave et imminent et les conséquences
- Le diagnostic de la situation
- La fiche prévention au poste de travail
- L'analyse des incidents et des accidents
- Le recours à un expert

Exercice pratique : préparer une visite sur le terrain

12) Méthode de sélection

- Contexte général
 - Méthode d'évaluation des risques : analyse de situations de travail, évaluation des risques (prenant en compte la pénibilité-échanges autour de l'obligation), vérification de la concordance avec le Document Unique de votre établissement
 - Méthode de l'arbre des causes : analyse des accidents du travail de votre établissement
- Études de cas, exercices et restitutions de travaux effectués en groupes

13) Les risques liés à la coactivité

- Définitions : EU, EE, personnel, opération, sous-traitante, risques d'interférences...
 - Exemples d'interférences
 - Rôle de l'entreprise utilisatrice
 - Rôle de l'entreprise extérieure
 - Le plan de prévention
 - Liste des travaux dangereux
 - Les principes de la coordination
 - Opérations dépendant du décret du 20/02/1982
 - Le protocole de sécurité
 - Les autorisations de travail ou permis de travail
- Études de cas, exercices et restitutions de travaux effectués en groupes propre à l'entreprise.

14) Les risques

- Risques psychosociaux (notions de bases)
- Risques Chimiques (CMR, etc)
- Risque incendie – Explosion
- Risque Électrique
- Risques liés aux équipements de travail
- Risques et nuisances liés au bruit
- Risque lié à la circulation
 - Risque lié à la circulation
 - Risques de chute de hauteur
 - Risques liés à la manutention manuelle et mécanique
 - Risques liés aux rayonnements ionisants et non ionisants
 - Risques liés au travail sur écran

Les risques seront abordés en fonctions en fonction des secteurs d'activités de l'entreprise.

15- CONSTRUCTION D'UN PLAN D'ACTION

S.A.R.L ADN CSE au capital de 5 000 €
E-mail : info@adn-cse.fr / site internet : www.adn-cse.fr

Agence Ouest :
103 Rue Henri Gautier – BP 03
44550 MONTOIR DE BRETAGNE
Tél : 02 51 75 47 13

Siège social :
8 Rue Lemercier
75017 PARIS
Tél : 02 51 75 47 13

Retour sur le diagnostic de la situation
Identifier les points forts et les points faibles
Structurer un plan d'action pour le proposer au CSE